

Extrait du CDLD

Art. L1122-13 - Par. 1^{er}. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage a la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Avis à la population

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L1122-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous informons de la tenue d'une séance du Conseil communal de la Ville de Durbuy qui aura lieu le lundi 22 avril 2024 à **19h00** à la salle du Conseil communal à Barvaux/Ourthe.

Le Directeur Général

Olivier BRISBOIS

Par le Collège,



Le Bourgmestre

Philippe BONTEMPS

Séance du Conseil communal :

HUIS CLOS

1. Personnel – Procédure disciplinaire – [REDACTED]

SÉANCE PUBLIQUE

2. Informations
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25/03/2024
4. Remise de diplômes du mérite du travail - Secteur : Services de police et sécurité civile
5. Règlement de travail de la Ville de DURBUY - Mise à jour et adaptation
6. Règlement communal relatif aux modalités de raccordement à l'égout. Adoption.
7. Régie foncière - Résiliation anticipée du bail à loyer conclu entre la Régie foncière et Orange Belgium.
8. Caméras de surveillance fixes temporaires (remorques strippées) dans un lieu ouvert. Avis - Approbation.
9. Durbuy Titres Services ASBL - Occupation de locaux communaux - Convention d'occupation précaire
10. Octroi d'une subvention indirecte - Relais pour la Vie - Paniers garnis
11. Octroi d'une subvention directe - Association Football OHM
12. VOIRIES AGRICOLES 2016 - WERIS. Cahier des charges adapté législation marchés publics. Approbation des conditions et du mode de passation.
13. Voiries agricoles 2016. Hottemme. Cahier des charges adapté législation des marchés publics. Approbation des conditions et du mode de passation.
14. Aménagement Pères Oblats. Crèche Maison de l'Enfance. Approbation des conditions et du mode de passation.

15. PIWACY2020-2021. Aménagement d'une piste cyclable route Bomal-Izier. Approbation des conditions et du mode de passation.
16. PIC2022-2024 Vieux Mayeur. Approbation des conditions et du mode de passation.
17. Régie Foncière - Renouvellement de la couverture et de la zinguerie au presbytère de Petithan. Approbation des conditions et du mode de passation.
18. Véhicules SCANIA P280 et RENAULT MASCOTT - Déclassement
19. IMIO - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024 - Approbation des points portés à l'ordre du jour.
20. ETHIASCo - Convocation à l'Assemblée générale du 13 juin 2024 - Approbation des points portés à l'ordre du jour.
21. P.C.D.R. Rapport annuel 2023. Approbation.
22. Personnel - Service "Nettoyage" - Recrutement d'un technicien de surface (H/F/X) à temps partiel (19h) CDI - Conditions
23. Recrutement : une puéricultrice (h/f/x) Contrat à durée indéterminée (Temps partiel - 3/4 temps) - Conditions.
24. Régie foncière. Bail emphytéotique au profit de l'ISC (Marais) - renonciation et concession à SPABSC-LUX asbl
25. Service Patrimoine. Vente d'un terrain à Durbuy. Prise de décision
26. Service Patrimoine. retrait de la décision octroyant un droit de superficie à Prima house

HUIS CLOS

27. Personnel Enseignement - Désignations - Ratification